

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0902

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or

Objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société foncière d'Habitat et humanisme, de 13 lots dans un immeuble en copropriété situé 10 place Ampère

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0902**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Couzon-au-Mont-d'Or

Objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société foncière d'Habitat et humanisme, de 13 lots dans un immeuble en copropriété situé 10 place Ampère

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2021-07-09-R-0510 du 9 juillet 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 13 lots dans un immeuble en copropriété situé 10 place Ampère à Couzon-au-Mont-d'Or, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

II - Désignation des biens

Dans un immeuble ancien de rapport comprenant 6 appartements et 7 caves répartis dans 2 bâtiments, à savoir :

- lot n° 1, un appartement situé dans le bâtiment A, de 34,10 m² au 1^{er} étage, ainsi que les 158/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 2, une cave à usage de chaufferie, située dans le bâtiment A, de 11,90 m² en rez-de-chaussée, ainsi que les 5/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 3, une cave située dans le bâtiment A, de 8 m² en rez-de-chaussée, ainsi que les 4/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 4, une cave située dans le bâtiment A, de 8,90 m² en rez-de-chaussée, ainsi que les 4/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 5, un appartement situé dans le bâtiment B, de 28,50 m² au 1^{er} étage, ainsi que les 131/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 6, un appartement situé dans le bâtiment B, de 26,10 m² au 1^{er} étage, ainsi que les 114/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 8, un appartement situé dans le bâtiment B, de 31,50 m² au 2^{ème} étage, ainsi que les 148/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 9, un appartement situé dans le bâtiment B, de 34,90 m² au 3^{ème} étage, ainsi que les 145/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 10, un appartement situé dans le bâtiment B, de 31,10 m² au 3^{ème} étage, ainsi que les 127/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 11, une cave située dans le bâtiment B, de 5,50 m² en rez-de-chaussée, ainsi que les 3/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 12, une cave située dans le bâtiment B, de 5,90 m² en rez-de-chaussée, ainsi que les 3/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,

- lot n° 13, une cave située dans le bâtiment B, de 4 m² en rez-de-chaussée, ainsi que les 2/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- lot n° 14, une cave située dans le bâtiment B, de 6,10 m² en rez-de-chaussée, ainsi que les 3/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- le tout bâti sur un terrain propre cadastré C 771, d'une superficie de 170 m², situé 10 place Ampère à Couzon-au-Mont-d'Or.

III - Conditions de la revente

Ces biens ont été acquis pour un montant de 500 000 € dont une commission de 20 000 € TTC à la charge du vendeur dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société foncière d'Habitat et humanisme, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de 5 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile de 177,30 m² et d'un logement en mode de financement prêt locatif social (PLS) d'une surface utile de 28,10 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du PLU-H approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur Couzon-au-Mont-d'Or qui en compte 10,70 %.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée, la société foncière d'Habitat et humanisme, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ces biens, cédés partiellement occupés, au prix de 500 000 € et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La Société foncière d'Habitat et humanisme aura la jouissance des biens à compter de la date à laquelle la Métropole aura elle-même la jouissance desdits biens ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 25 juin 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 500 000 €, à la société foncière d'Habitat et humanisme, de 13 lots dans l'immeuble en copropriété cédé partiellement occupé, situé 10 place Ampère à Couzon-au-Mont-d'Or, cadastré C 771, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 25 000 000 € en dépenses et 25 000 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 500 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-266555-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
